



Pouvez-vous m'indiquer la valeur d'un devis

Par **suzel59**, le **13/11/2011** à **10:34**

Bonjour,

J'ai établi en juin 2011 un devis avec un carreleur pour refaire une terrasse extérieure avec un chèque de dépôt de garantie correspondant à 50% de la somme totale , sachant qu'il n'a pas été encaissé. Les travaux étaient prévus le 16 juin 2011 mais le temps ne l'a pas permis. depuis cette date je ne fais que le relancer mais il est super occupé et n'a pas le temps de prendre mon chantier en charge (2 jours de travail mais à l'extérieur sans gel) . Pouvez-vous me dire ce que je peux faire pour l'obliger à faire et jusqu'à quelle date mon devis est valable au niveau tarif ?

Quelle garantie ai-je si les travaux patissent du temps ?

Merci de votre réponse.

Par **pat76**, le **13/11/2011** à **16:32**

Bonjour

Un devis n'est pas nécessairement un ordre de commande de travaux.

Vous avez signé le devis?

Des dates de début de travaux et de fin ont été précisées sur le devis?